



# COMMUNIQUÉ



## MACRON : apprenti arnaqueur ?

**FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE : LES FONDS DE LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX, N'ONT PAS CETTE VOCATION. C'EST LE POINT DE VUE DE LA FA-FPT**

**Par un discret amendement inséré dans le projet de loi de finances pour 2023, le gouvernement a rompu l'accord qu'il avait passé avec le CNFPT et les employeurs territoriaux sur le financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Ce revirement est jugé intolérable par la FA-FPT.**

En 2021, un accord prévoit que sur les quelques 80 millions d'euros que coûte la formation de l'apprentissage en 2022, la moitié serait payée par une nouvelle cotisation versée par les collectivités (0,1 % de la masse salariale) et perçue par le CNFPT. Puis, 30 millions seraient payés par l'État (15 millions) et France compétences (15 millions). Le reste à hauteur de 10 millions d'euros étant payé par le CNFPT lui-même et donc pris sur le budget normalement prévu pour la formation des agents territoriaux.

Cet accord a été intégré dans le Code général de la fonction publique l'été dernier, via la loi de finances rectificatives de 2022. D'une part, le principe de la cotisation de 0,1 % de la masse salariale payée par les employeurs territoriaux a été intégré dans l'article 451-19-1 du CGFP. D'autre part, le principe du financement tripartite a été intégré au CGFP à l'article 451-11.

Aujourd'hui, le gouvernement au travers d'un amendement inséré dans le projet de loi de finances pour 2023, ne semble pas disposer à tenir ses engagements initiaux. En effet, au vu des motifs de cet amendement, la position du gouvernement est parfaitement claire : les modes de financement de l'Etat et de France Compétences, décidés l'an dernier – qualifiés de « complémentaires et exceptionnels » -, « n'ont pas vocation à être pérennes ».

Pour la FA-FPT, si l'apprentissage est important au sein de la fonction publique, son financement ne doit pas se faire au détriment du droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux.

La FA-FPT affirme que le budget doit servir à répondre aux besoins des agents territoriaux et non à financer d'autres dispositifs.

La FA-FPT exige que le Gouvernement revienne sur sa décision et ne s'inscrive pas dans le cadre d'un calcul purement politique.

La FA-FPT considère que l'apprentissage et la formation tout au long de la vie professionnelle mérite largement mieux que ce type d'amendement !

Contact presse : Jean-Michel WEISS  
Vice-Président de FA-FPT  
Tel : 06.07.28.73.49



Les enjeux de demain se gagnent dès aujourd'hui !

« La Force Autonome, c'est la Force d'être Libre »